

**Conseil économique et social**Distr.: Générale
21 février 2008Français
Original: Anglais**Commission des stupéfiants****Cinquante et unième session**

Vienne, 10-14 mars 2008

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Débat thématique sur la suite donnée à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale: vue d'ensemble et progrès accomplis par les gouvernements dans la réalisation des buts et objectifs pour les années 2003 et 2008 énoncés dans la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée à sa vingtième session extraordinaire**Le problème mondial de la drogue****Cinquième rapport du Directeur exécutif**

Additif

Plan d'action contre la fabrication illicite, le trafic et l'abus des stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs*Résumé*

Le présent rapport contient l'analyse des données communiquées par les États Membres dans la section VII du questionnaire destiné aux rapports biennaux, qui semble indiquer que de nets progrès ont été accomplis dans l'application du Plan d'action contre la fabrication illicite, le trafic et l'abus des stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs entre le cycle de référence (1998-2000) et le cinquième cycle de collecte d'informations (2006-2007). Le taux global d'application du Plan d'action a atteint 55 % pendant le cinquième cycle, contre 44 % pendant le cycle de référence.

* E/CN.7/2008/1.



D'une manière générale, les grands domaines du Plan d'action qui ont été les plus développés pendant les cinq cycles concernaient la "capacité de collecte et d'analyse de données", les "grandes orientations et mesures stratégiques, les "mesures de sensibilisation et de réduction de la demande" et les "mesures visant à améliorer la capacité technique à détecter et suivre le problème des stimulants de type amphétamine, y compris la capacité à mieux le comprendre". Le domaine de la "coopération internationale et multisectorielle" vient au dernier rang.

Au niveau sous-régional, les États ayant le plus progressé dans l'application du Plan d'application entre 1998 et 2007 étaient situés en Océanie, en Amérique du Nord, en Asie de l'Est et du Sud-Est, et en Europe centrale et occidentale. L'analyse fait aussi ressortir une différence entre les États Membres qui ont une longue expérience de la mise en œuvre de programmes et plans d'action de longue haleine et ceux qui manquent de ressources et ont une expérience limitée à cet égard. Ce constat vaut pour les pays d'Afrique et, dans une moindre mesure, pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

Les plus grandes avancées dans l'application ont été observées dans les sous-régions qui avaient enregistré des taux d'application relativement faibles pendant le cycle de référence.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-9	4
II. Application du Plan d'action contre la fabrication illicite, le trafic et l'abus des stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs	10-53	7
A. Aperçu général	10-20	7
B. Les cinq domaines clefs d'application	21-53	13
III. Conclusions et recommandations	54-68	33

I. Introduction

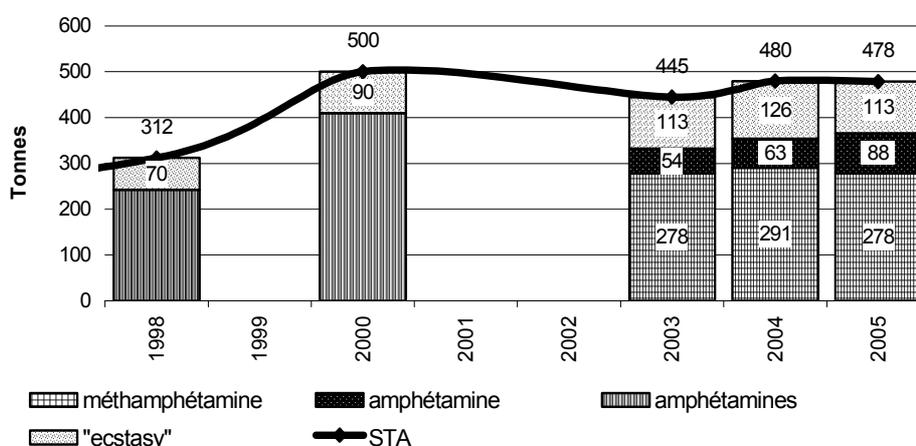
1. À sa vingtième session extraordinaire consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue, l'Assemblée générale a adopté le Plan d'action contre la fabrication illicite, le trafic et l'abus des stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs (résolution S-20/4 A). Dans la Déclaration politique adoptée lors de la même session (résolution S-20/2), les États Membres ont convenu d'accorder une attention particulière aux nouvelles tendances qui se faisaient jour dans la fabrication, le trafic et la consommation illicites de drogues synthétiques et ont demandé que soient mis en place ou renforcés, d'ici à 2003, des législations et programmes nationaux donnant effet au Plan d'action. Ils ont décidé, en outre, de fixer à 2008, pour les États, la date butoir pour éliminer ou réduire sensiblement la fabrication, la commercialisation et le trafic illicites de substances psychotropes, y compris les drogues synthétiques, et le détournement des précurseurs. Le cinquième rapport du Directeur exécutif sur le problème de la drogue passe en revue les données de la période allant de juin 2006 à juin 2007 et présente par ailleurs une évaluation finale couvrant la période 1998-2007. Il a été établi pour donner suite à la résolution 42/11 de la Commission des stupéfiants et compléter les informations fournies par les États Membres sur l'application du Plan d'action. Le présent rapport inclut aussi des données complémentaires liées aux drogues obtenues auprès d'organisations internationales compétentes conformément aux résolutions 49/1 et 50/12 de la Commission.

2. À l'échelle mondiale, le marché des stimulants de type amphétamine est entré dans une phase de stabilisation après avoir enregistré une croissance rapide dans les années 1990 (voir fig. 1). Les mesures de contrôle des précurseurs commençant à donner des résultats dans la réduction de l'offre des matières premières nécessaires aux laboratoires clandestins de fabrication de stimulants de type amphétamine, les préprécurseurs (tels que les extraits d'éphédra) font l'objet d'un trafic croissant. Les principales zones de production des stimulants de type amphétamine restent l'Amérique du Nord, l'Asie de l'Est et du Sud-Est, l'Europe et l'Océanie ainsi que l'Afrique du Sud. L'essentiel de la production de méthamphétamine provient toujours d'Amérique du Nord et d'Asie de l'Est et du Sud-Est. La production d'amphétamine est concentrée principalement en Europe. De même, l'"ecstasy" est produite majoritairement en Europe et en Amérique du Nord, encore que l'on ait observé une augmentation de la production en Asie de l'Est et du Sud-Est. Bien que les études de prévalence et les autres données nécessaires pour estimer la demande soient limitées s'agissant des pays en développement, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) estime que quelque 25 millions de personnes, soit 0,6 % de la population mondiale âgée de 15 à 64 ans, avaient utilisé des amphétamines¹ en 2005 (ou pendant la dernière année pour laquelle on disposait de données). On estime que plus de 14 millions de personnes, soit 55 % des consommateurs d'amphétamines à travers le monde, vivent en Asie. Le marché mondial des amphétamines est plus important que les marchés de la cocaïne ou de l'héroïne. Le nombre de consommateurs d'"ecstasy" est estimé à 8,6 millions de personnes environ².

¹ Méthamphétamine, amphétamine et autres stimulants de synthèse (à l'exclusion de l'"ecstasy").

² Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Rapport mondial sur les drogues 2007* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.07.XI.5).

Figure 1
Estimations de la production des stimulants de type amphétamine, 1998-2005³



3. Les saisies mondiales de stimulants de type amphétamine restent dominées par les saisies de méthamphétamine. Sur la période 2000-2005, 49 % des saisies de ces substances étaient constituées de méthamphétamine, 15 % d'amphétamine et 14 % d'"ecstasy". L'Asie du Sud-Est reste le principal marché des amphétamines, 42 % du total des saisies y ayant été effectuées en 2005, devant l'Amérique du Nord (17 % du total des saisies) et l'Europe centrale et occidentale (16 %). En 2005, plus de 95 % des laboratoires fabriquant des stimulants de type amphétamine démantelés dans le monde produisaient de la méthamphétamine. La production de méthamphétamine est très dispersée et cette substance peut être produite dans des "superlaboratoires" et des laboratoires artisanaux. Ces petits laboratoires artisanaux faciles à improviser forment la très grande majorité des laboratoires de méthamphétamine démantelés⁴.

4. Le présent rapport contient une analyse des efforts déployés par les États Membres pour appliquer le Plan d'action, fondée sur leurs réponses à la section VII du questionnaire destiné aux rapports biennaux, et il fournit des informations sur la réalisation d'ensemble des buts et objectifs fixés par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire, en faisant la synthèse des données collectées pendant les cinq cycles (1998-2000, 2000-2002, 2002-2004, 2004-2006 et 2006-2007) et en y intégrant des données et informations complémentaires liées à la drogue.

³ Ibid.

⁴ Ibid.

Tableau
États ayant répondu à la section VII de questionnaire destiné aux rapports biennaux, par cycle de collecte d'informations

<i>Cycle de collecte d'informations</i>	<i>Nombre de pays</i>
1998-2000	109
2000-2002	123
2002-2004	104
2004-2006	100
2006-2007	107

Analyse des informations

5. Il a été procédé au suivi de l'application du Plan d'action en analysant les informations communiquées par les États Membres dans la section VII du questionnaire destiné aux rapports biennaux. Les réponses aux questions ont été codées sous la forme d'une variable dichotomique ("oui" ou "non").

6. Les questions figurant dans le questionnaire ont été regroupées dans cinq grandes catégories suivant les principaux thèmes abordés dans le Plan d'action, à savoir: a) grandes orientations et mesures stratégiques; b) capacité de collecte et d'analyse de données; c) coopération internationale et multisectorielle; d) mesures visant à améliorer la capacité technique à détecter et suivre le problème des stimulants de type amphétamine, y compris la capacité à mieux le comprendre; et e) mesures de sensibilisation et de réduction de la demande. La moyenne dans ces cinq grands domaines (le même poids ayant été accordé à chacun) a été calculée au niveau mondial pour avoir une idée générale de l'application d'ensemble du Plan d'action. Cette analyse est présentée dans la section A du chapitre II du présent rapport.

7. En outre, les cinq grands domaines d'application ont fait l'objet d'une analyse séparée au plan sous-régional sur les cinq cycles de collecte d'informations. Cette analyse est présentée dans la section B du chapitre II du rapport.

8. La prudence est de mise lors de la comparaison de données issues de différents cycles (car le nombre de pays répondants diffère) ou de différentes régions, notamment si l'une de ces sous-régions est représentée par un faible nombre de pays.

9. Faisant suite à la demande formulée par la Commission des stupéfiants dans sa résolution 49/1, le présent rapport tient également compte de données complémentaires liées aux drogues et s'appuie sur des connaissances complémentaires, qui ont contribué pour beaucoup à l'évaluation. Pour s'acquitter de ce mandat, l'ONUDC a organisé une série de consultations d'experts informelles réunissant des experts indépendants et des experts appartenant à des organisations internationales compétentes, qui se sont déroulées du 6 au 8 février 2007 et du 18 au 20 septembre 2007 à Vienne⁵. Ces consultations portaient, entre autres, sur le cadre d'analyse existant permettant d'étudier les tendances mondiales en matière de

⁵ Voir E/CN.7/2008/8.

drogues et sur l'analyse comparative des principales composantes de différents systèmes de suivi et d'autres sources d'informations complémentaires.

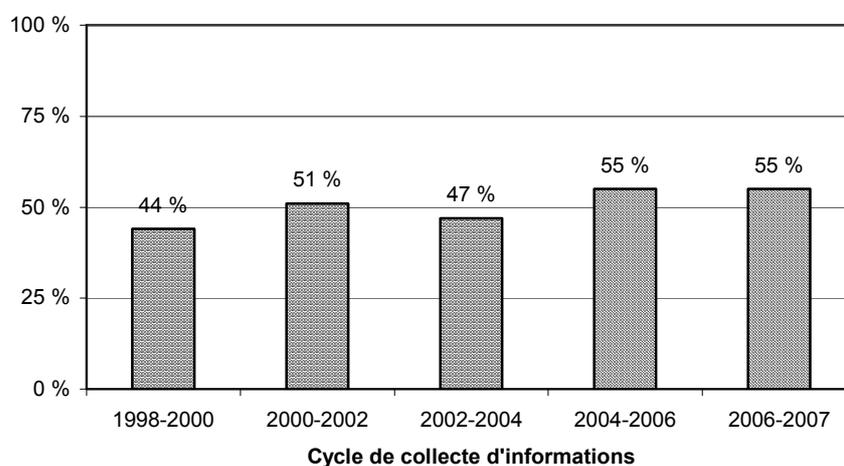
II. Application du Plan d'action contre la fabrication illicite, le trafic et l'abus des stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs

A. Aperçu général

10. Avec le cinquième cycle de collecte d'informations s'est achevé l'ensemble du cycle de collecte d'informations (1998-2007) sur l'application du Plan d'action. L'indice mondial calculé a montré un taux d'application de 55 %⁶. On constate une nette amélioration par rapport à la période de référence, où le taux d'application mondial n'était que de 44 %. Il était passé à 51 % pendant le deuxième cycle de collecte d'informations et à 55 % pendant le quatrième. Les États Membres ont donc accompli des progrès importants mais insuffisants entre la période de référence (1998-2000) et le cinquième cycle de collecte d'informations (2006-2007) (augmentation de 11 points) dans la réalisation des objectifs fixés en 1998. Les quatrième et cinquième cycles ont obtenu les meilleurs chiffres. La tendance générale à la hausse du taux d'application n'a été interrompue que par une baisse temporaire entre les deuxième et troisième cycles (2002-2004) (voir fig. 2).

⁶ Les indices composites qui ont été mis au point donnent une vue synthétique des réponses fournies par les États Membres dans le questionnaire quant à la mise en œuvre et la couverture estimée des activités prévues dans le Plan d'action. Une analyse a été réalisée sur la base des données communiquées par tous les pays ayant répondu au questionnaire pour chaque cycle de collecte d'informations. Les indices représentent des moyennes régionales et vont de 0 % à 100 %. Ainsi, une région où tous les pays ayant répondu au questionnaire ont indiqué avoir pris toutes les mesures voulues atteint 100 %, tandis qu'une région où tous les pays ayant répondu ont indiqué n'avoir pris aucune de ces mesures se situe à 0 %.

Figure 2
Toutes régions: application du Plan d'action contre la fabrication illicite, le trafic et l'abus des stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs, par cycle de collecte d'informations
 (Indice composite)



11. Le taux de croissance moyen de l'application du Plan d'action a été d'environ 3 % pour chaque cycle. L'amélioration la plus importante a été enregistrée entre le troisième (2002-2004) et le quatrième cycle (2004-2006), avec une hausse de 8 points de pourcentage, mais elle ne s'est pas poursuivie entre le quatrième et le cinquième cycle. Toutefois, la période de collecte d'informations du cinquième cycle (2006-2007) a été plus courte que pour les cycles précédents, ce qui peut avoir eu une incidence sur les résultats définitifs (voir fig. 2).

12. L'analyse des cinq cycles (voir fig. 3 à 6) montre que plusieurs sous-régions ont enregistré leurs meilleurs taux d'application lors de cycles différents: l'Océanie et l'Amérique du Nord ont déclaré leur taux d'application le plus élevé au cinquième cycle (respectivement 96 % et 94 %); l'Asie de l'Est et du Sud-Est au quatrième cycle (78 %); l'Europe centrale et occidentale au deuxième cycle (65 %); l'Europe de l'Est et du Sud-Est aux quatrième et cinquième cycles (56 %); l'Amérique latine et des Caraïbes, bien qu'en fin de classement, au quatrième cycle (51 %); l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient au cinquième cycle (47 %); l'Afrique subsaharienne au cinquième cycle (43 %); et la région de l'Asie centrale, du Sud et du Sud-Ouest aux quatrième et cinquième cycles (42 %).

Figure 3
Afrique et Moyen Orient: application du Plan d'action contre la fabrication illicite, le trafic et l'abus des stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs, par cycle de collecte d'informations
 (Indice composite)

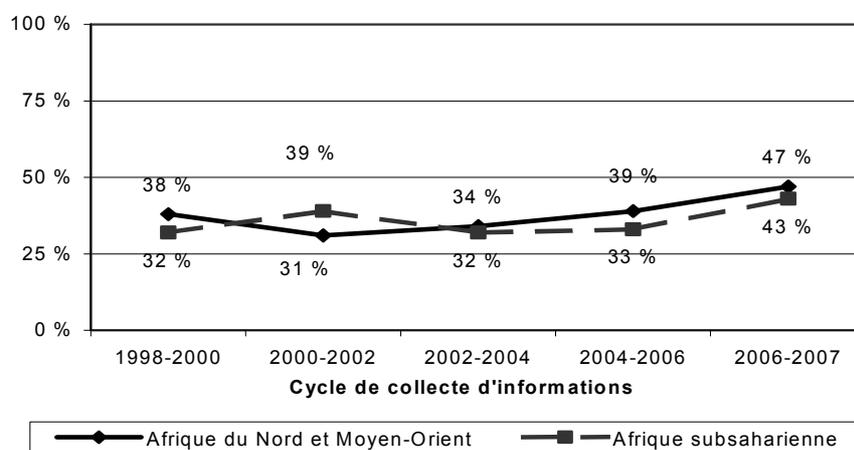


Figure 4
Amériques: application du Plan d'action contre la fabrication illicite, le trafic et l'abus des stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs, par cycle de collecte d'informations
 (Indice composite)

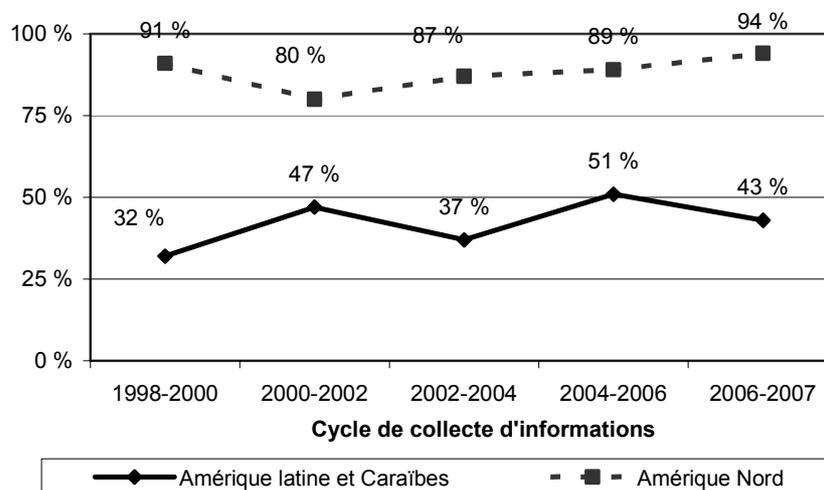


Figure 5
Asie et Océanie: application du Plan d'action contre la fabrication illicite, le trafic et l'abus des stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs, par cycle de collecte d'informations
 (Indice composite)

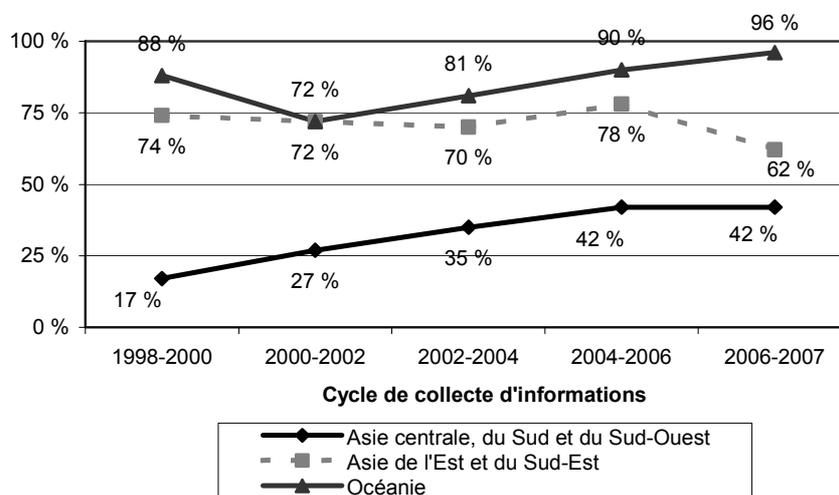
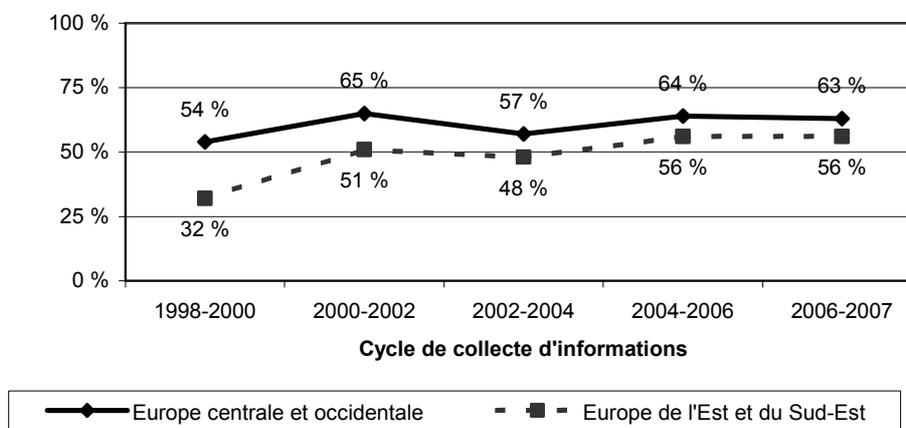


Figure 6
Europe: application du Plan d'action contre la fabrication illicite, le trafic et l'abus des stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs, par cycle de collecte d'informations
 (Indice composite)



13. De manière générale, ce sont les sous-régions où les taux d'application avaient été assez faibles lors de la période de référence qui ont accompli les plus grands progrès. Si l'on compare le cinquième cycle avec la période de référence, on constate que le taux d'application du Plan d'action a augmenté de 25 points de pourcentage en Asie centrale, du Sud et du Sud-Ouest, de 24 en Europe de l'Est et

du Sud-Est, de 11 en Afrique subsaharienne ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes, de 9 en Europe centrale et occidentale, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, de 8 en Océanie et de 3 en Amérique du Nord, où le taux de départ était élevé.

14. En revanche, l'application du Plan d'action en Asie de l'Est et du Sud-Est semble s'être ralentie au cinquième cycle, bien que la plupart des États de cette sous-région participent à un certain nombre de projets de coopération technique avec l'ONUDC. Le taux d'application, sur la base des réponses obtenues, a diminué de 12 points de pourcentage par rapport à la période de référence. Néanmoins, cette tendance ne concorde pas avec les autres données dont dispose l'ONUDC. Des informations complémentaires indiquent qu'elle pourrait s'expliquer par des problèmes de coordination interinstitutions dans cette sous-région et par les difficultés méthodologiques d'interprétation des questions figurant dans le questionnaire.

Données complémentaires liées aux drogues

15. Des données et connaissances supplémentaires liées aux drogues, acquises par les organismes nationaux ou régionaux spécialisés présentés ci-après, ont contribué à l'évaluation et à la vérification des données communiquées par les États Membres et ont permis d'améliorer la qualité de la présente évaluation. C'est le cas en particulier de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, où les données communiquées par les États Membres, qui semblent indiquer une forte baisse de l'application du Plan d'action lors du cinquième cycle, n'ont pu être confirmées.

16. En revanche, les données complémentaires dont dispose l'ONUDC et fournies par le Programme antidrogue du Caucase du Sud ont confirmé que les stimulants de type amphétamine ne représentaient pas un problème majeur en Asie centrale, du Sud et du Sud-Ouest, ce qui pourrait expliquer les taux d'application assez faibles communiqués à l'ONUDC pendant les cinq cycles de collecte d'informations. Toutefois, les experts des centres toxicologiques de la région ont estimé que l'abus de stimulants de type amphétamine était en hausse.

17. Pour l'Amérique latine et les Caraïbes, on a observé un taux d'application variable, bien que faible dans l'ensemble. Les informations complémentaires liées aux drogues communiquées par la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues de l'Organisation des États américains ont confirmé qu'un certain nombre de pays avait progressé dans la création d'observatoires nationaux des drogues et de bureaux centraux pour collecter les informations et statistiques. Toutefois, l'élaboration et la mise en place de systèmes nationaux de collecte et de gestion des informations continuaient à rencontrer des obstacles tenant aux ressources humaines, financières et technologiques limitées et à des problèmes de coordination interinstitutions. Ces difficultés concernaient en particulier les pays de la région des Caraïbes, dont les taux de réponse au questionnaire ont été très faibles au cours des cinq cycles de collecte d'informations.

18. Les données fournies dans le questionnaire semblent indiquer qu'après l'Océanie et l'Amérique du Nord, l'Europe centrale et occidentale et l'Europe de l'Est et du Sud-Est ont été parmi les sous-régions qui ont appliqué le Plan d'action avec le plus de succès. Même si les marchés de consommateurs européens n'ont pas connu de pénurie de stimulants de type amphétamine au cours des 10 dernières

années, les informations complémentaires fournies par l'Office européen de police (Europol) ont montré le succès de la mise en place de la détection et de la répression fondée sur le renseignement, de la création d'équipes de détection et de répression multidisciplinaires et spécialisées ainsi que de programmes spécifiques (comme le projet Synergy, la Collaborative Harmonised Amphetamine Initiative (CHAIN) et l'initiative Comprehensive Operational Strategic Planning for the Police (COSPOL)⁷. En outre, deux stratégies antidrogue successives de l'Union européenne et leurs plans d'action correspondants ont été adoptés et appliqués au cours des 10 dernières années. La nouvelle Stratégie antidrogue de l'Union européenne (2005-2012) a appelé à une amélioration mesurable de l'efficacité et de la base factuelle des interventions et actions répressives de l'Union européenne et de ses États membres visant la production et le trafic de drogue et de précurseurs, y compris le détournement des précurseurs des drogues synthétiques importés dans l'Union européenne⁸. Le Plan d'action (2005-2008) de cette stratégie appelle, entre autres, à la mise au point d'une solution à long terme au niveau de l'Union européenne pour: a) utiliser les résultats d'analyse de police scientifique des drogues de synthèse à des fins stratégiques et opérationnelles en matière répressive; b) lutter contre les formes graves de criminalité dans le domaine du détournement des précurseurs chimiques; et c) empêcher le détournement de précurseurs, en particulier de précurseurs de drogues de synthèse importés dans l'Union européenne, en mettant en œuvre la législation communautaire en matière de précurseurs de drogues⁹.

19. En Afrique, on a observé un faible taux d'application du Plan d'action contre la fabrication illicite, le trafic et l'abus des stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs et un faible taux de réponse. Cela donne à penser que l'instabilité politique de certains pays, les faibles capacités de surveillance de nombreuses administrations et l'insuffisance des ressources spécifiques ont contribué à la faible performance des sous-régions d'Afrique. Ce résultat a été confirmé par des données supplémentaires fournies par Interpol, qui a souligné que les informations et les structures nécessaires pour le lancement de stratégies et de plans d'action nationaux antidrogue étaient insuffisantes. Les structures de prise en charge des précurseurs chimiques et les activités conjointes avec les services de détection et de répression ou les industries chimiques et pharmaceutiques étaient rares. En conséquence, l'Afrique était de plus en plus touchée par les envois de précurseurs et confrontée à l'augmentation des niveaux de production de drogues de synthèse. Elle a également été identifiée comme un point de débordement pour des envois de précurseurs à destination d'autres régions.

⁷ Voir http://www.europol.europa.eu/publications/Serious_Crime_Overviews/EuropolUNGASSAssessment.pdf.

⁸ Voir la note du Secrétariat général du Conseil européen (15074/04), disponible à l'adresse <http://www.emcdda.europa.eu/html.cfm/index6790EN.html>.

⁹ *Journal officiel de l'Union européenne*, C 168 du 8 juillet 2005, disponible à l'adresse <http://www.emcdda.europa.eu/index.cfm?nNodeID=10360>.

20. Les données complémentaires fournies par les Activités de coopération de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et de la Chine pour faire face aux drogues dangereuses (ACCORD) semblaient indiquer que les 11 pays du Plan d'action ACCORD¹⁰ avaient tous progressé dans l'application du Plan d'action aussi bien du côté de l'offre que du côté de la demande, et que nombre d'entre eux faisaient état de plans d'actions spécifiques de réduction de la demande. La majorité de ces pays a accordé la priorité aux stimulants de type amphétamine dans leurs politiques nationales de contrôle des drogues. Certains États ont des lignes directrices pour le traitement de l'abus de stimulants de type amphétamine, notamment la Malaisie, les Philippines et la Thaïlande. Tous les pays travaillent avec des organisations communautaires pour dispenser le traitement. Par conséquent, la baisse du taux d'application du Plan d'action, signalée par ces États dans le questionnaire, ne semble pas refléter la réalité. Néanmoins, la majorité des États a indiqué une augmentation de l'abus de ces stimulants au cours des trois dernières années. L'ampleur de l'impact et l'enracinement du problème des stimulants de type amphétamine restent des sujets de préoccupation dans cette sous-région.

B. Les cinq domaines clefs d'application

21. Une comparaison des indices calculés montre que les domaines clefs sont classés dans l'ordre suivant sur le plan du développement: a) capacité de collecte et d'analyse des données (60 %); b) grandes orientations et mesures stratégiques (57 %); c) mesures pour mieux faire connaître le problème et réduire la demande (55 %); d) mesures propres à renforcer la capacité technique de détecter et suivre le problème des stimulants de type amphétamine, y compris la capacité de mieux comprendre le problème (52 %) et e) coopération internationale et multisectorielle (49 %).

22. L'analyse du cycle de collecte d'informations dans son ensemble (1998-2007) montre une amélioration importante dans plusieurs domaines clefs. Les améliorations les plus significatives ont été signalées dans le cadre de la capacité de collecte et d'analyse des données (augmentation de 21 points de pourcentage), suivie par les mesures pour mieux faire connaître le problème et réduire la demande (13 points), la coopération internationale et multisectorielle (10 points), les grandes orientations et mesures stratégiques (6 points) et les mesures propres à renforcer la capacité technique de détecter et suivre le problème des stimulants de type amphétamine, y compris la capacité de mieux comprendre le problème (4 points) (voir fig. 7 à 11).

¹⁰ Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande et Viet Nam.

Figure 7
Toutes régions: application dans le domaine des grandes orientations et mesures stratégiques, par cycle de collecte d'informations
(Indice composite)

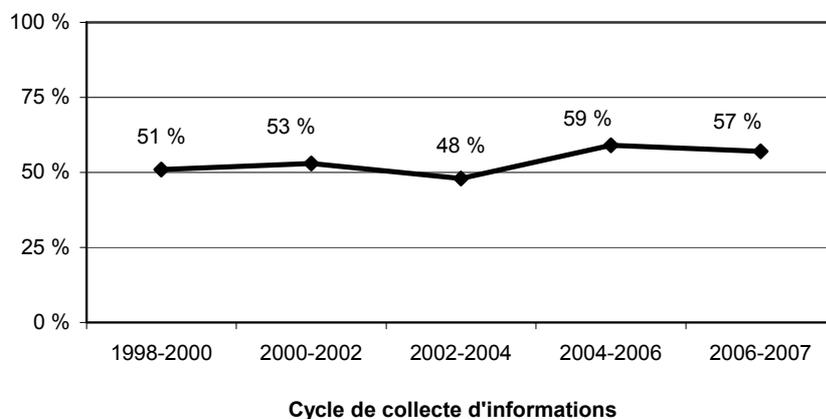


Figure 8
Toutes régions: application dans le domaine de la capacité de collecte et d'analyse des données, par cycle de collecte d'informations
(Indice composite)

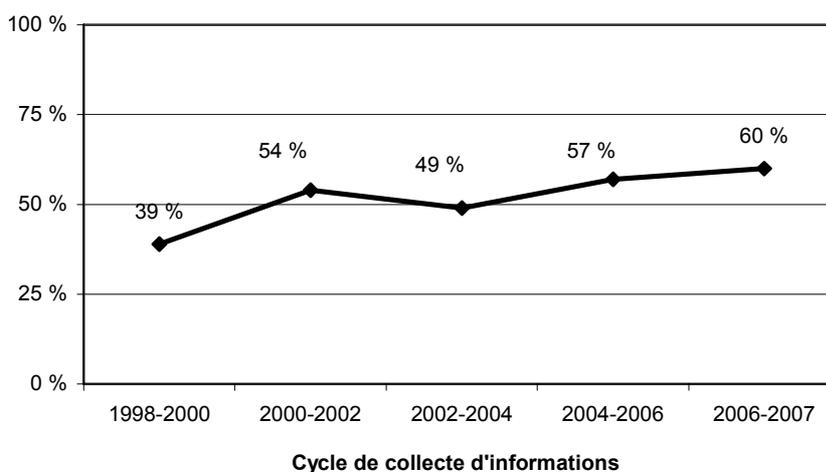


Figure 9
Toutes régions: application dans le domaine de la coopération internationale et multisectorielle, par cycle de collecte d'informations
(Indice composite)

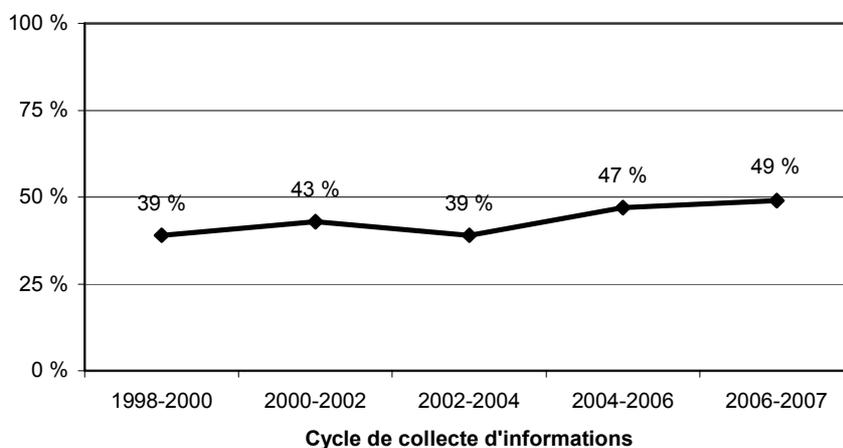


Figure 10
Toutes régions: application dans le domaine des mesures visant à améliorer la capacité technique à détecter et suivre le problème des stimulants de type amphétamine, par cycle de collecte d'informations
(Indice composite)

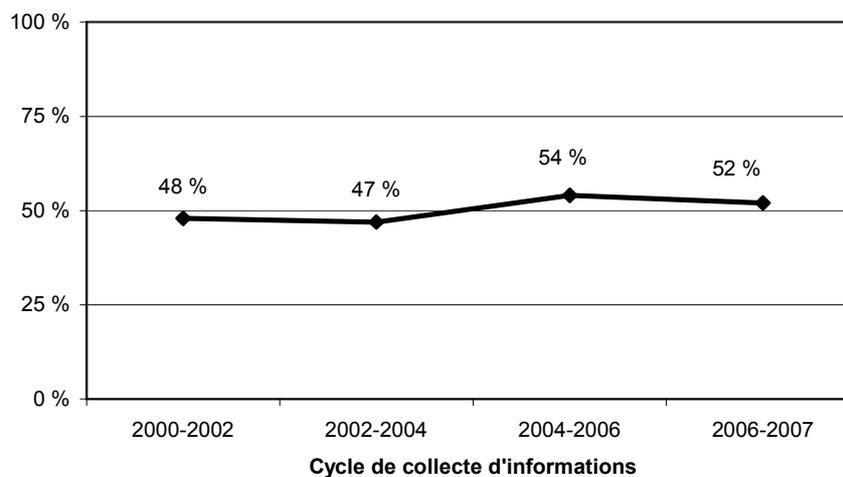
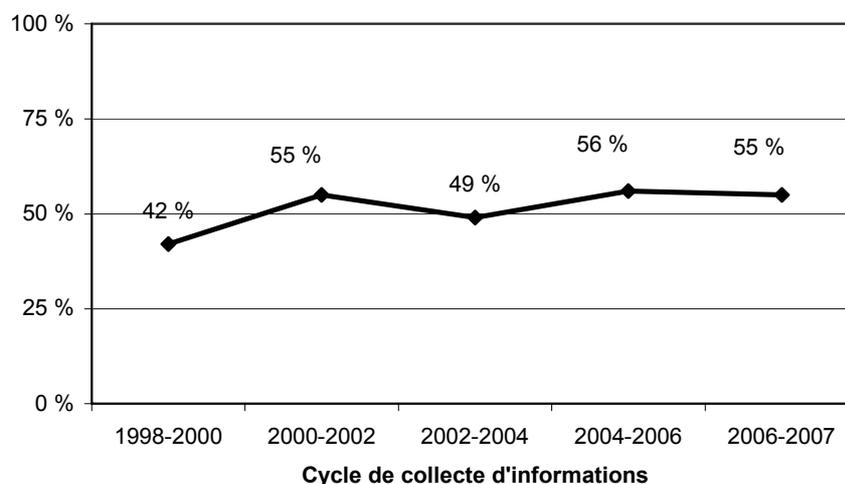


Figure 11
Toutes régions: application dans le domaine des mesures de sensibilisation et de réduction de la demande, par cycle de collecte d'informations
 (Indice composite)



1. Grandes orientations et mesures stratégiques

23. Pour le premier domaine clef, grandes orientations et mesures stratégiques, l'indicateur a été défini à partir des réponses apportées à sept questions de la section VII du questionnaire. Ces questions portaient sur: a) l'application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, des résolutions dans ce domaine et d'un certain nombre de mesures allant au-delà des traités; b) la création de mécanismes pour surveiller les substances non inscrites aux Tableaux; c) la prévention du détournement ainsi que de la commercialisation et de la prescription irresponsables; d) l'identification et l'évaluation des nouvelles substances; e) l'accélération de la procédure d'inscription des substances aux Tableaux; f) l'adoption de sanctions et peines appropriées; et g) les activités de coopération pour renforcer le système de contrôle.

24. L'analyse des réponses aux questions de ce domaine clef du cinquième cycle de collecte d'informations montre que 87 % des États répondants ont déclaré avoir appliqué les traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, les résolutions pertinentes du Conseil économique et social et de la Commission des stupéfiants et les recommandations de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS). Près de la moitié des États (49 %) ont indiqué qu'ils avaient créé des mécanismes pour surveiller les substances non inscrites aux Tableaux, en particulier celles qui figurent sur la Liste de surveillance spéciale limitée établie par l'OICS. Environ la moitié des États (48 %) avaient adopté des mesures visant à prévenir le détournement de stimulants de type amphétamine ainsi que la commercialisation et la prescription irresponsables de ces substances. De même, environ la moitié des États (51 %) avaient pris des mesures pour identifier et évaluer rapidement les nouveaux stimulants de type amphétamine découverts sur les marchés illicites. Il n'y a pas eu autant de progrès pour ce qui est de l'accélération de la procédure

d'inscription des substances aux Tableaux: 26 % seulement des États répondants ont déclaré avoir adopté des mesures à cette fin. Au total, 39 % des pays ont indiqué avoir adopté des sanctions et peines appropriées pour les infractions relatives aux stimulants de type amphétamine et avoir renforcé les mesures de répression.

25. Comparé aux autres domaines, l'indice pour le domaine des grandes orientations et mesures stratégiques a constitué le deuxième domaine clef le plus développé du Plan d'action pendant les cinq cycles de collecte d'informations. L'évaluation des progrès accomplis entre la période de référence (1998-2000) et le cinquième cycle (2006-2007) montre une augmentation du taux d'application de 6 points de pourcentage (voir également par. 22 et 23 et fig. 4).

26. La croissance la plus forte dans le domaine des grandes orientations et mesures stratégiques (voir fig. 12 à 15) a été enregistrée dans la sous-région d'Asie centrale, du Sud et du Sud-Ouest (23 points de pourcentage), devant l'Océanie (15 points), l'Europe de l'Est et du Sud-Est (12 points), l'Amérique latine et les Caraïbes (10 points), l'Europe centrale et occidentale (8 points) et l'Afrique subsaharienne (7 points). Le taux d'application en Amérique du Nord n'a progressé que légèrement (4 points), mais il faut tenir compte du fait qu'il avait été élevé pendant la période de référence (1998-2000). En Afrique du Nord et au Moyen-Orient, le taux application s'est détérioré de 2 points; il avait atteint son meilleur niveau pendant la période de référence.

27. Le taux d'application pour l'Asie de l'Est et du Sud-Est a baissé de 17 points lors du cinquième cycle par rapport à la période de référence. Toutefois, les autres données dont dispose l'ONUDDC n'ont pas confirmé cette tendance. Les documents du Plan d'action ACCORD, par exemple, indiquent qu'il existe un engagement ferme visant à faire des États membres de l'ASEAN et de la Chine une région sans drogue.

28. Les taux d'application les plus élevés dans le domaine des grandes orientations et mesures stratégiques au cours des cinq cycles ont été enregistrés en Océanie et en Amérique du Nord, et les plus faibles dans les pays d'Afrique et d'Asie centrale, du Sud et du Sud-Ouest. Les autres données dont dispose l'ONUDDC (d'après les réponses au questionnaire destiné aux rapports annuels) ont confirmé la tendance pour l'Afrique, ce qui semble indiquer que les marchés ont été approvisionnés en stimulants de type amphétamine détournés du commerce pharmaceutique légitime. Le taux d'application élevé déclaré par les pays d'Amérique du Nord a également été confirmé par d'autres données dont dispose l'ONUDDC, qui ont montré que les États-Unis et le Canada avaient réduit la vente libre de préparations pharmaceutiques contenant des précurseurs de stimulants de type amphétamine, en particulier de la pseudoéphédrine.

Figure 12
Afrique et Moyen-Orient: application dans le domaine des grandes orientations et mesures stratégiques, par cycle de collecte d'informations
 (Indice composite)

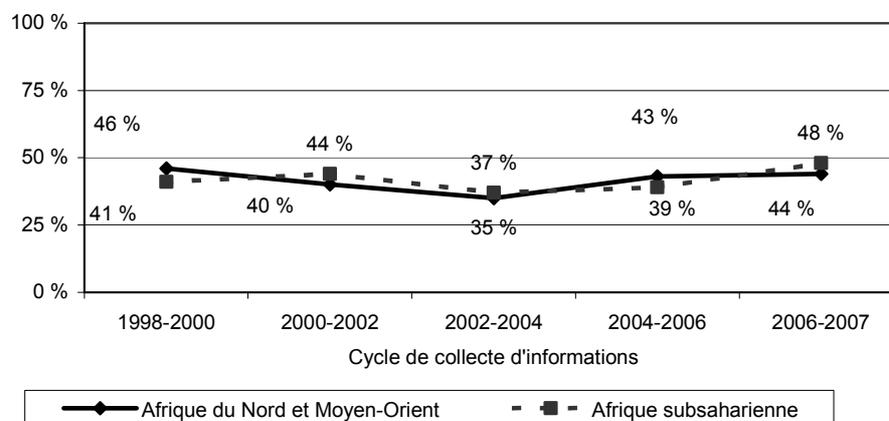


Figure 13
Amériques: application dans le domaine des grandes orientations et mesures stratégiques, par cycle de collecte d'informations
 (Indice composite)

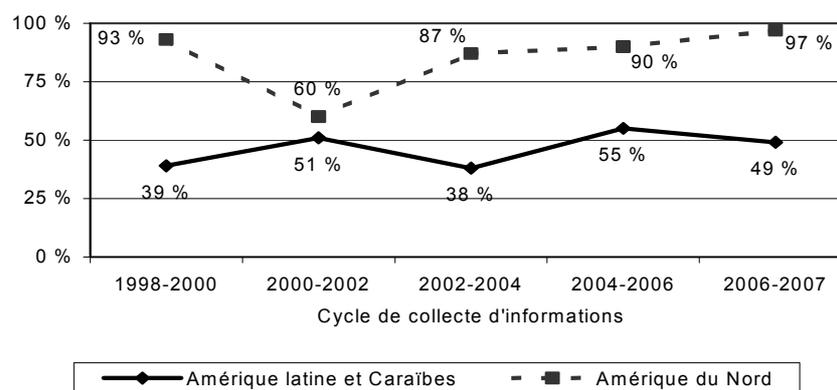


Figure 14
Asie et Océanie: application dans le domaine des grandes orientations et mesures stratégiques, par cycle de collecte d'informations
 (Indice composite)

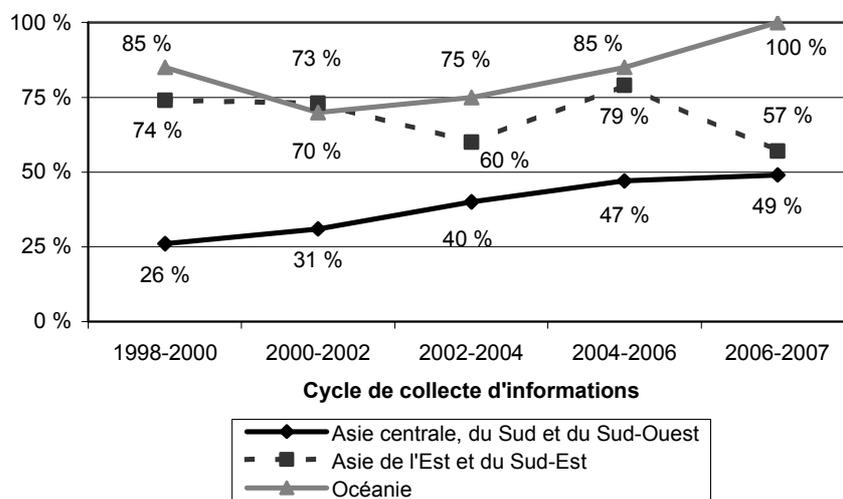
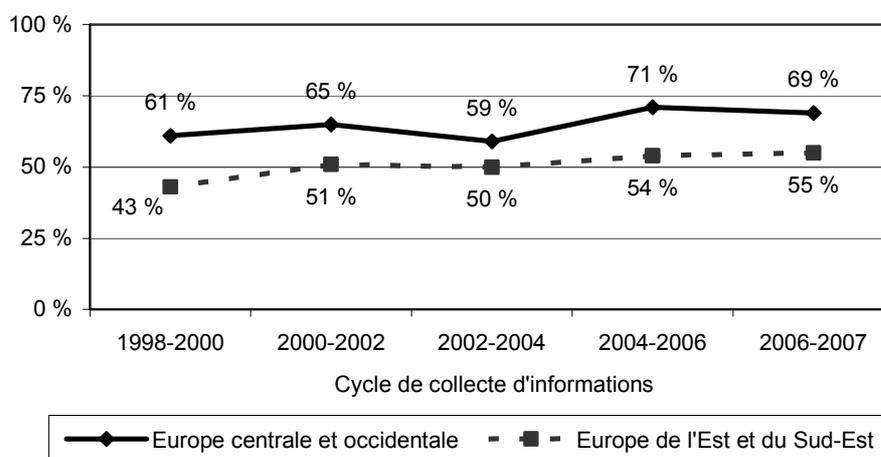


Figure 15
Europe: application dans le domaine des grandes orientations et mesures stratégiques, par cycle de collecte d'informations
 (Indice composite)



29. Bien que les pays d'Afrique subsaharienne aient déclaré une augmentation du taux d'application dans le domaine des grandes orientations et mesures stratégiques, il faut tenir compte du très faible taux de réponse lors du cinquième cycle ainsi que du manque de données complémentaires spécifiques pour cette sous-région.

2. Capacité de collecte et d'analyse des données

30. Les informations concernant la capacité des États à collecter et analyser des données ont été obtenues à partir des réponses à deux questions du questionnaire destiné aux rapports biennaux. Ces questions portaient sur: a) l'application de mesures par les États Membres pour suivre en permanence l'évolution de la demande illicite et les modes d'abus de stimulants de type amphétamine; et b) l'amélioration de la collecte des données.

31. Une analyse des réponses à ces questions montre que, lors du cinquième cycle de collecte d'informations, 62 % des États répondants ont déclaré avoir pris des mesures pour améliorer leur capacité de collecte des données et 59 % ont déclaré suivre l'évolution de la demande illicite de stimulants de type amphétamine.

32. L'indice calculé pour la capacité de collecte et d'analyse des données représente le domaine clef le plus développé du Plan d'action. Le taux de croissance entre la période de référence et le cinquième cycle a représenté la plus forte augmentation des cinq domaines clefs (voir également par. 22 et 23 et fig. 4).

33. Pour sept des neuf sous-régions, des augmentations importantes ont été observées. Les améliorations les plus significatives ont été signalées par l'Europe de l'Est et du Sud-Est (45 points de pourcentage) et l'Asie centrale, du Sud et du Sud-Ouest (36 points), deux sous-régions dont le taux d'application du Plan d'action avait été faible pendant la période de référence. Il y a eu d'autres États dans la sous-région de l'Amérique latine et des Caraïbes, dont les taux d'application avaient également été très faibles pendant la période de référence, qui ont fait état d'une augmentation (27 points). On a également constaté des améliorations en Afrique subsaharienne, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient (21 points), en Amérique du Nord (17 points) et en Europe centrale et occidentale (14 points). Le taux d'application en Océanie, qui avait été de 100 % pendant la période de référence, est resté inchangé au cinquième cycle (voir fig. 18).

34. Pour l'Asie de l'Est et du Sud-Est, l'analyse a montré une baisse de l'application de 8 points de pourcentage. Les données complémentaires dont dispose l'ONUDC semblent indiquer que les capacités des États de la sous-région à collecter, établir et diffuser des données précises et actuelles sur la situation en matière d'abus de drogues sont très variables. Certains États ont des systèmes de données, des infrastructures de recherche et des programmes d'étude sophistiqués et bénéficiant de financements, alors que dans d'autres, les activités de collecte de données sont relativement peu développées en raison d'un manque de ressources. Toutefois, les États membres de l'ASEAN et la Chine, qui participent au Réseau d'information sur l'abus de drogues pour l'Asie et le Pacifique, ont fourni des données complémentaires à l'ONUDC indiquant clairement des améliorations en matière de surveillance des stimulants de type amphétamine et de collecte de données sur ces substances¹¹.

¹¹ L'ONUDC a établi des rapports sur les caractéristiques et les tendances des stimulants de type amphétamine en Asie de l'Est et du Sud-Est en utilisant chaque année des données du Réseau d'information sur l'abus de drogues pour l'Asie et le Pacifique de 2004 à 2007.

Figure 16
Afrique et Moyen-Orient: application dans le domaine de la capacité de collecte et d'analyse des données, par cycle de collecte d'informations
 (Indice composite)

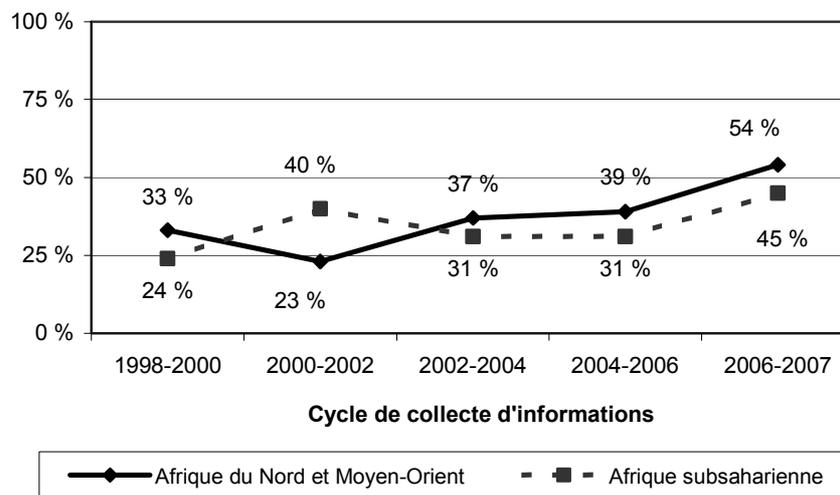


Figure 17
Amériques: application dans le domaine de la capacité de collecte et d'analyse des données, par cycle de collecte d'informations
 (Indice composite)

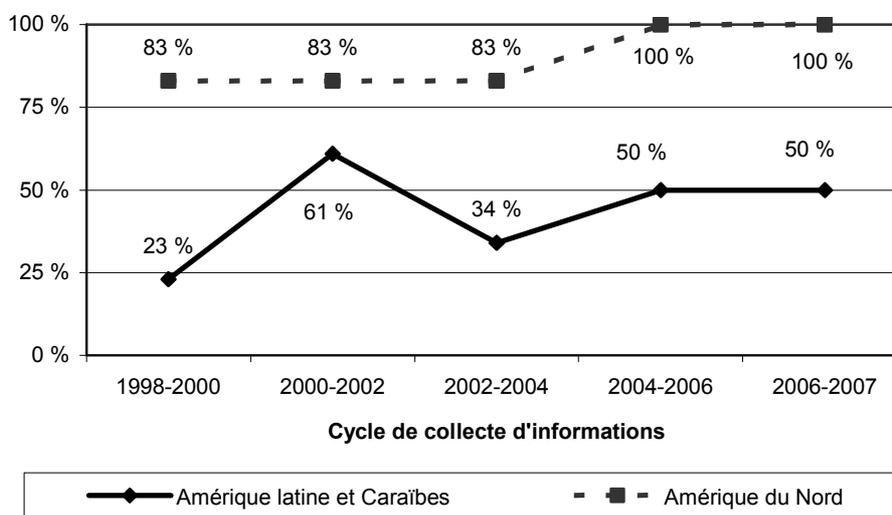


Figure 18
Asie et Océanie: application dans le domaine de la capacité de collecte et d'analyse des données, par cycle de collecte d'informations
 (Indice composite)

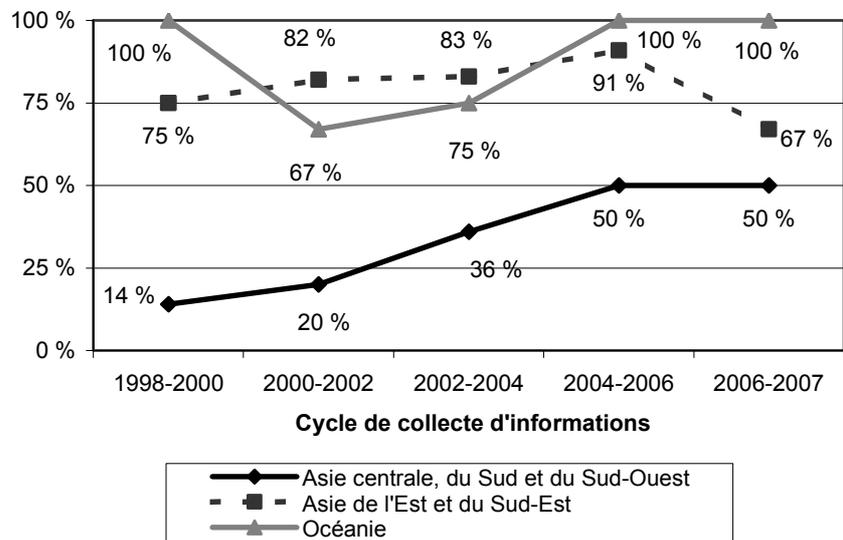
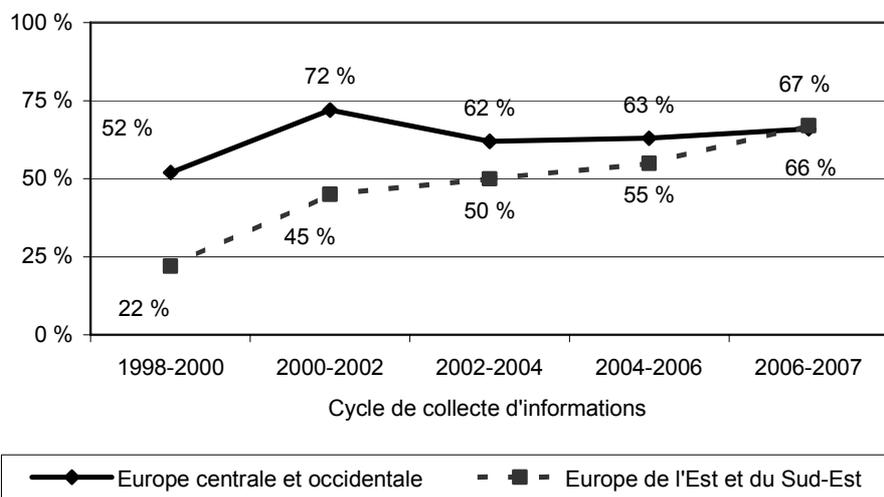


Figure 19
Europe: application dans le domaine de la capacité de collecte et d'analyse des données, par cycle de collecte d'informations
 (Indice composite)



35. L'examen des cinq cycles de collecte d'informations dans le domaine de la capacité de collecte et d'analyse des données montre que le taux d'application le

plus élevé du Plan d'action a été enregistré dans les pays d'Amérique du Nord, d'Océanie et d'Europe centrale et occidentale. Les données réelles fournies par les États Membres dans le questionnaire destiné aux rapports annuels ont confirmé que les systèmes les plus développés de collecte et d'analyse des données se trouvaient dans ces trois sous-régions. Dans la sous-région de l'Océanie, l'Australie a déclaré en 2006 avoir amélioré ses capacités à surveiller et contrôler la vente de préparations pharmaceutiques contenant de la pseudoéphédrine. Parmi d'autres mesures, un système informatique qui a permis aux pharmaciens de suivre les achats de produits contenant de la pseudoéphédrine de leurs clients avait été mis en place dans tout le pays.

3. Coopération internationale et multisectorielle

36. Cinq questions du questionnaire destiné aux rapports biennaux ont été choisies pour refléter le domaine clef de la coopération internationale et multisectorielle. Ces questions portaient sur: a) l'application de mesures pour développer la coopération avec l'industrie chimique en vue de prévenir le détournement de précurseurs; b) l'application de mesures visant à renforcer la coopération avec l'industrie pharmaceutique en vue de prévenir le détournement des produits pharmaceutiques licites contenant des stimulants de type amphétamine; c) le développement de la coopération régionale; d) l'application du principe "connaissez votre client"; et e) l'aide à d'autres pays pour lutter contre le problème des stimulants de type amphétamine.

37. L'analyse des réponses aux différentes questions a montré que, pendant le cinquième cycle de collecte d'informations environ 60 % des États ayant répondu avaient pris des mesures pour développer la coopération avec l'industrie chimique en vue de prévenir le détournement de précurseurs de stimulants de type amphétamine et avec l'industrie pharmaceutique en vue de prévenir le détournement de produits pharmaceutiques licites contenant de tels stimulants. En revanche, le principe "connaissez votre client" n'avait été appliqué que par 32 % des États ayant répondu. Plus de la moitié des États (52 %) ont indiqué qu'ils avaient développé leurs activités de coopération régionale relatives aux stimulants de type amphétamine tandis que 40 % avaient activement aidé d'autres pays à lutter contre ce problème.

38. L'indice calculé pour la coopération internationale et multisectorielle montre qu'il s'agit du domaine du Plan d'action qui est le moins développé. Toutefois, l'analyse du taux de croissance entre la période de référence et le cinquième cycle révèle, pour ce domaine clef, une progression importante de l'application au niveau mondial (10 points) (voir également par. 22 et 23 et fig. 4). Ce résultat souligne la nécessité pour les États Membres d'intensifier leurs efforts dans ce domaine clef.

39. La comparaison entre la période de référence et le cinquième cycle de collecte d'informations (voir fig. 20 à 24) montre que des progrès ont été réalisés en Asie centrale, du Sud et du Sud-Ouest (27 points de pourcentage), de même qu'en Océanie (20 points), en Europe de l'Est et du Sud-Est (16 points) et en Afrique subsaharienne (11 points). Des progrès moins importants ont été signalés par les pays d'Europe centrale et occidentale, d'Amérique latine et des Caraïbes (10 points de pourcentage chacun), d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (9 points) et d'Amérique du Nord (6 points).

40. Un recul de l'application entre la période de référence et le cinquième cycle a de nouveau été constaté en Asie de l'Est et du Sud-Est (8 points) (voir fig. 22). D'autres informations laissent cependant penser que la coopération entre les États de cette région s'est améliorée depuis 1998. En 2003, une action concertée des Gouvernements du Myanmar et de la Thaïlande a par exemple permis de réduire le marché de la méthamphétamine, ce qui montre l'impact des mesures prises en Asie de l'Est et du Sud-Est.

41. Dans le domaine clef de la coopération internationale et multisectorielle, pour l'ensemble des cinq cycles, les niveaux d'application les plus élevés ont été constatés en Océanie, en Amérique du Nord, en Asie de l'Est et du Sud-Est et en Europe centrale et occidentale. Les données d'Europol confirment cette tendance pour l'Europe centrale et occidentale, ce qui laisse supposer que les États ont intensifié leurs efforts pour établir des équipes spéciales conjointes dans le but de mener des enquêtes complexes de grande envergure.

Figure 20

Afrique et Moyen-Orient: application dans le domaine de la coopération internationale et multisectorielle, par cycle de collecte d'informations
(Indice composite)

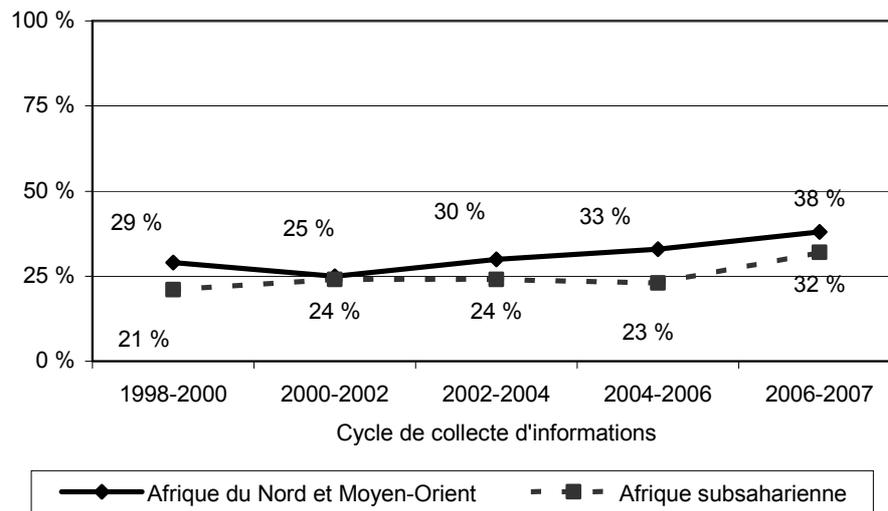


Figure 21
Amériques: application dans le domaine de la coopération internationale et multisectorielle, par cycle de collecte d'informations
 (Indice composite)

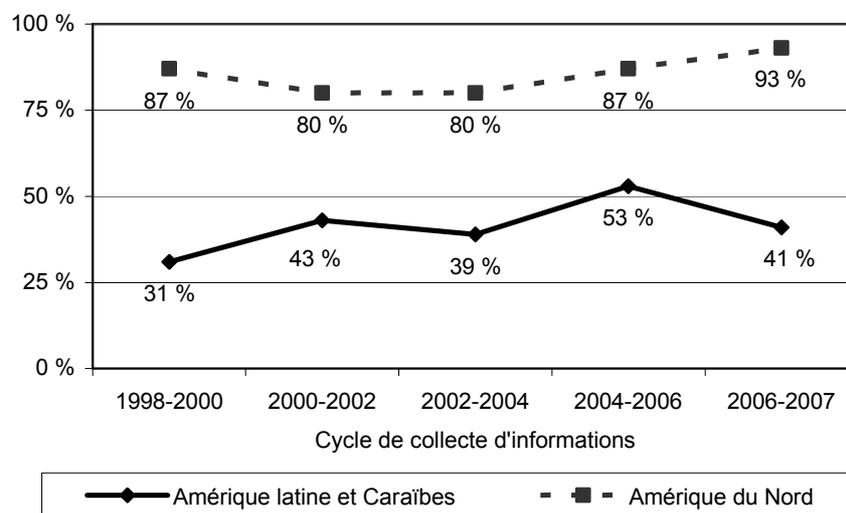


Figure 22
Asie et Océanie: application dans le domaine de la coopération internationale et multisectorielle, par cycle de collecte d'informations
 (Indice composite)

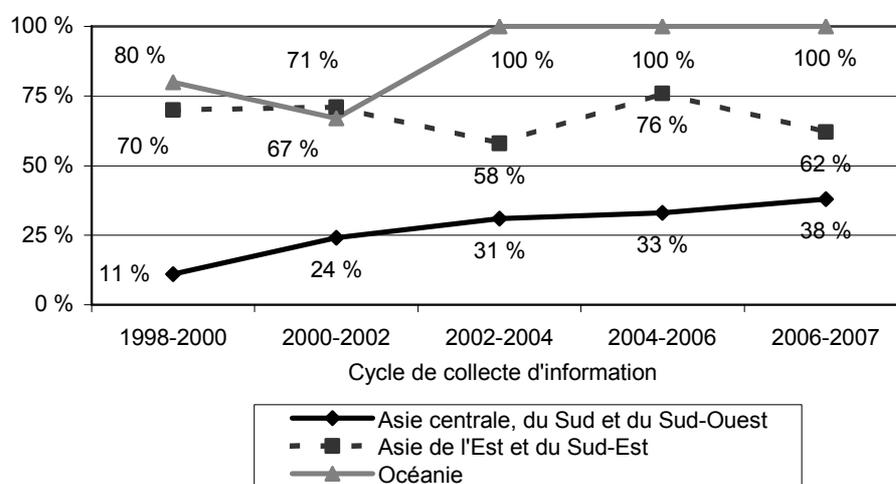
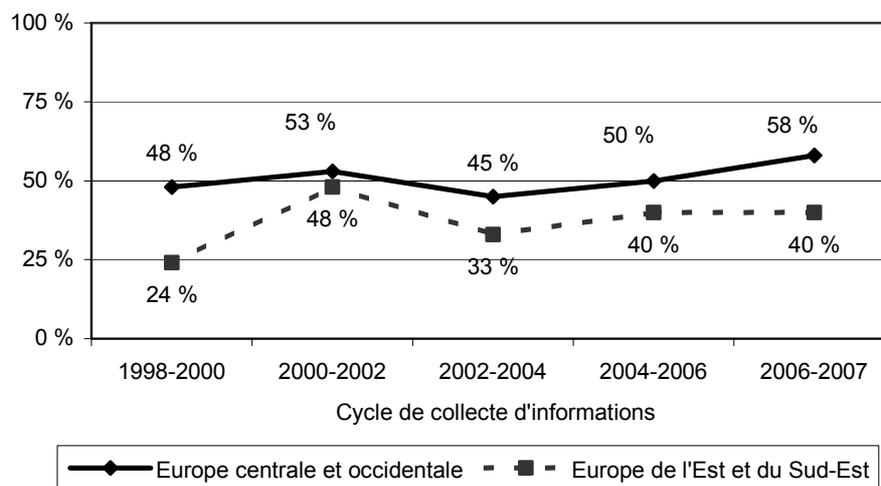


Figure 23

Europe: application dans le domaine de la coopération internationale et multisectorielle, par cycle de collecte d'informations

(Indice composite)



4. Mesures visant à améliorer la capacité technique à détecter et suivre le problème des stimulants de type amphétamine, y compris la capacité à mieux le comprendre

42. Le questionnaire destiné aux rapports biennaux comportait six questions concernant le domaine clef des mesures visant à améliorer la capacité technique à détecter et suivre le problème des stimulants de type amphétamine, y compris la capacité à mieux le comprendre: a) la détection de la fabrication clandestine; b) la surveillance des méthodes de fabrication utilisées dans les laboratoires clandestins; c) le renforcement des capacités opérationnelles pour permettre aux laboratoires de police scientifique d'appuyer les enquêtes des services de répression; d) les mesures pour dispenser une formation en matière de stimulants de type amphétamine aux agents des services de répression et des organismes de réglementation; e) les mesures pour étudier, mettre au point et/ou introduire des procédures destinées à être utilisées par les services de répression pour différencier des groupes de substances dont la structure chimique est très proche; et f) la détection des substances particulières dans la catégorie des stimulants de type amphétamine.

43. L'analyse des réponses aux questions relatives à l'amélioration de la capacité technique montre que, pendant le cinquième cycle de collecte d'informations, 60 % des États ayant répondu avaient pris des mesures pour détecter la fabrication clandestine de stimulants de type amphétamine. Au total, 46 % des États ayant répondu avaient pris des mesures pour surveiller les méthodes de fabrication dans les laboratoires clandestins tandis qu'ils étaient 61 % à signaler que des mesures avaient été prises pour renforcer les capacités opérationnelles des laboratoires de police scientifique et leur permettre d'appuyer les enquêtes des services de répression. La moitié des États avaient dispensé aux agents des services de répression et des organismes de réglementation concernés une formation destinée à les familiariser avec la complexité technique des stimulants de type amphétamine.

Les progrès étaient moins évidents s'agissant des procédures devant permettre aux services de répression de différencier des groupes de stimulants de type amphétamine dont la structure chimique est très proche ou de la détection de substances particulières dans cette catégorie de stimulants (38 %).

44. La comparaison des indices composites entre la période de référence (dans ce cas, le deuxième cycle de collecte d'informations, 2000-2002¹²) et le cinquième cycle a révélé (voir fig. 24 à 27) un progrès considérable en Océanie (37 points de pourcentage), suivie de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (23 points), de l'Asie centrale, du Sud et du Sud-Ouest (12 points) et de l'Europe de l'Est et du Sud-Est (5 points). Aucun changement n'a été constaté en Amérique du Nord, le taux d'application dans cette sous-région ayant été de 100 % pour la période de référence et pour le cinquième cycle. Les données fournies par l'Europe centrale et occidentale révèlent un léger recul (3 points) en ce qui concerne les mesures visant à améliorer la capacité technique à détecter et suivre le problème des stimulants de type amphétamine; on constate également ce recul dans les sous-régions de l'Asie de l'Est et du Sud-Est (4 points), de l'Amérique latine et des Caraïbes (5 points) et de l'Afrique subsaharienne (6 points).

45. En ce qui concerne l'Amérique latine et les Caraïbes ainsi que l'Afrique subsaharienne, il se peut que la faiblesse des taux de réponse ait influencé les résultats de ces sous-régions. S'agissant de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, les informations complémentaires dont dispose l'ONU DC semblent indiquer que les données criminalistiques de la sous-région sont restées relativement insuffisantes et qu'il existait un déficit d'information considérable qui entravait l'analyse chimique effective des drogues par catégorie de substance dont la saisie était signalée. L'absence de programme coordonné à l'échelle de la région pour la collecte, l'analyse et la transmission immédiate des informations pourrait être attribuée à un certain nombre de facteurs, comme la faible capacité de certains États en matière criminalistique et les contraintes institutionnelles et administratives qui pèsent sur le partage des données.

46. D'une manière générale, il est possible que ces reculs s'expliquent par un plus grand réalisme, dans les pays ayant répondu, de la perception de leur situation.

¹² Certaines questions n'ont été incluses dans les rapports biennaux qu'en 2002 et, pour ces questions, il n'existe pas de données pour la période de référence (1998-2000).

Figure 24

Afrique et Moyen-Orient: application dans le domaine des mesures visant à améliorer la capacité technique à détecter et suivre le problème des stimulants de type amphétamine, y compris la capacité à mieux le comprendre, par cycle de collecte d'informations

(Indice composite)

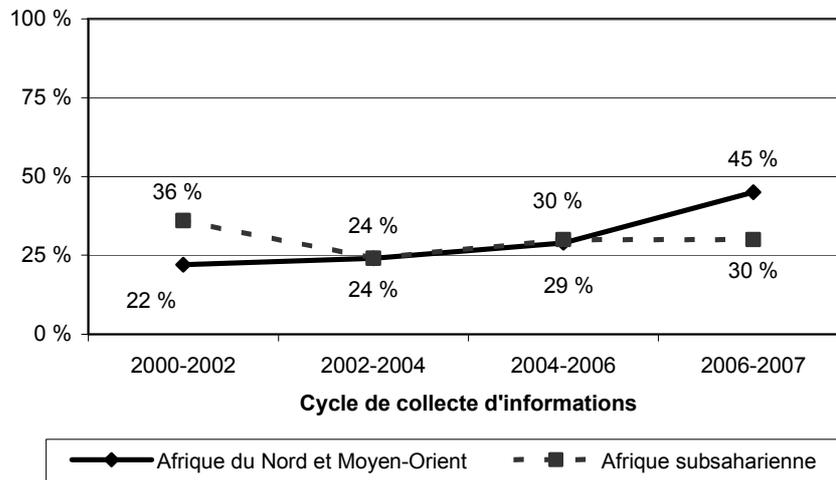


Figure 25

Amériques: application dans le domaine des mesures visant à améliorer la capacité technique à détecter et suivre le problème des stimulants de type amphétamine, y compris la capacité à mieux le comprendre, par cycle de collecte d'informations

(Indice composite)

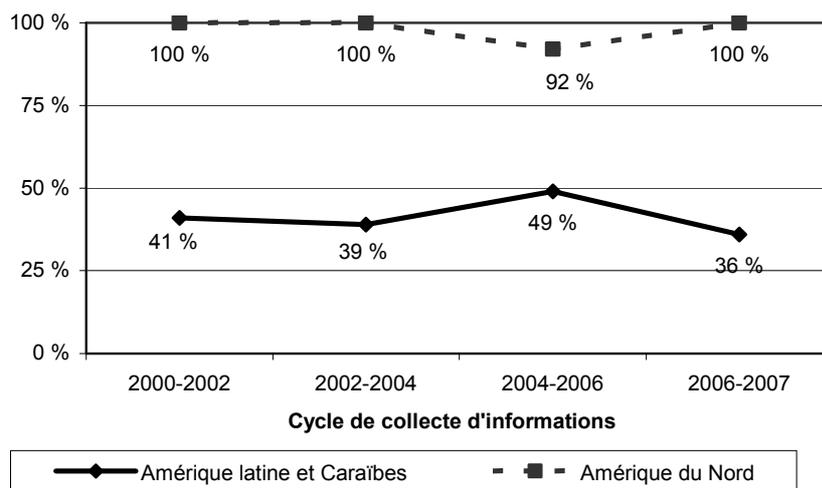


Figure 26

Asie et Océanie: application dans le domaine des mesures visant à améliorer la capacité technique à détecter et suivre le problème des stimulants de type amphétamine, y compris la capacité à mieux le comprendre, par cycle de collecte d'informations

(Indice composite)

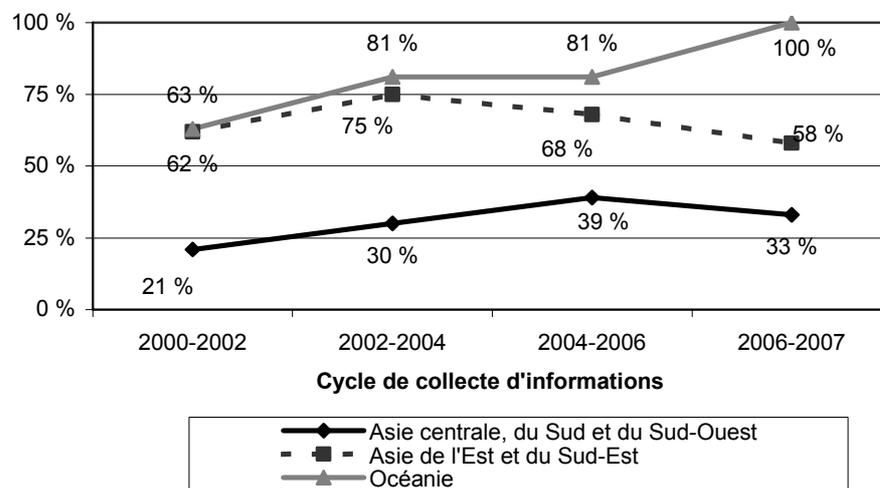
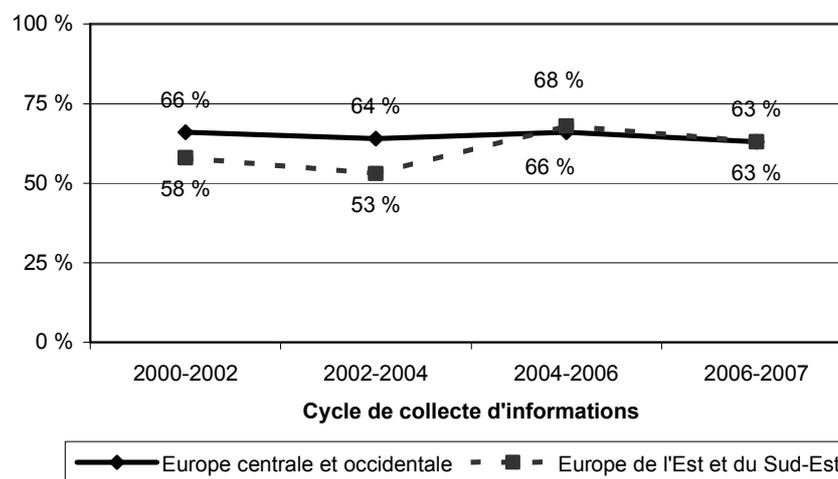


Figure 27

Europe: application dans le domaine des mesures visant à améliorer la capacité technique à détecter et suivre le problème des stimulants de type amphétamine, y compris la capacité à mieux le comprendre, par cycle de collecte d'informations

(Indice composite)



47. Le taux d'application le plus élevé pour l'ensemble des cinq cycles de collecte d'informations a été constaté en Océanie et en Amérique du Nord, et le plus faible, en Asie centrale, du Sud et du Sud-Ouest ainsi que dans les pays africains. La tendance pour ces deux sous-régions a été conforme à d'autres évaluations de l'ONUDC qui mettaient en lumière le besoin de poursuivre le renforcement des capacités criminalistiques.

5. Mesures de sensibilisation et de réduction de la demande

48. L'indice concernant les mesures de sensibilisation et de réduction de la demande se fondait sur cinq questions du questionnaire destiné aux rapports biennaux. Ces cinq questions portaient sur: a) l'application des mesures de sensibilisation au problème des stimulants de type amphétamine; b) la réduction de la demande; c) les programmes spécifiques visant à éviter que les jeunes essaient des stimulants de type amphétamine; d) les mesures pour empêcher que des informations sur les drogues illicites soient diffusées sur l'Internet; e) l'utilisation des technologies modernes de l'information pour diffuser des informations sur les conséquences sanitaires, sociales et économiques néfastes qu'entraîne l'abus de stimulants de type amphétamine.

49. L'analyse des réponses à chaque question montre qu'un certain nombre de réalisations importantes ont été signalées lors du cinquième cycle de collecte d'informations: 78 % des États répondants avaient pris des mesures de sensibilisation au problème des stimulants de type amphétamine. Au total, 70 % des États répondants avaient pris pour réduire la demande de stimulants de type amphétamine des mesures spécifiques, consistant notamment à mener des campagnes de prévention (64 %), à fournir des services de traitement spécialisé (36 %) et à intervenir pour réduire les conséquences néfastes de l'abus de ces stimulants (35 %). Un quart des États répondants avaient pris des mesures dans le domaine des services postcure. Des programmes de prévention spécifiques pour les jeunes ont été mis en place par 46 % des États tandis que 51 % avaient diffusé des messages de prévention sur Internet et 21 % avaient pris des mesures pour empêcher la diffusion d'informations dangereuses ou mensongères sur Internet.

50. La comparaison des indices composites entre la période de référence et le cinquième cycle (voir fig. 28 à 31) montre que des progrès importants ont été accomplis en Asie centrale, du Sud et du Sud-Ouest (30 points de pourcentage), alors que cette sous-région avait enregistré le taux d'application le plus faible pour la période de référence. Des améliorations ont aussi été signalées en Europe de l'Est et du Sud-Est (29 points) et en Afrique subsaharienne (27 points), deux sous-régions qui partaient également d'un taux d'application faible pour la période de référence. La mise en œuvre de mesures de sensibilisation et de réduction de la demande de stimulants de type amphétamine a également connu une progression en Afrique du Nord et au Moyen-Orient (plus 20 points), en Amérique latine et aux Caraïbes (plus 12 points) ainsi qu'en Europe centrale et occidentale (plus 8 points). Un recul de l'application a été enregistré en Asie de l'Est et du Sud-Est (moins 6 points), en Amérique du Nord et en Océanie (moins 14 points pour chacune de ces sous-régions).

51. La tendance révélée pour l'Amérique du Nord et l'Océanie n'a toutefois pas été confirmée par les autres données dont disposait l'ONUDC, qui montraient que les activités de sensibilisation et de réduction de la demande de stimulants de type

amphétamine avaient fait des progrès considérables depuis la fin des années 1990 et provoqué un net recul de l'utilisation de ces substances en Amérique du Nord.

52. En l'état actuel des connaissances, les données communiquées par les pays africains n'ont pas pu être confirmées car on constate que la consommation d'amphétamines est restée stable dans cette région, mais que l'utilisation de méthamphétamine a beaucoup augmenté en Afrique du Sud.

53. Les taux d'application les plus élevés pour la totalité des cinq cycles de collecte d'informations sont enregistrés par l'Amérique du Nord, l'Océanie, l'Asie de l'Est et du Sud-Est ainsi que l'Europe centrale et occidentale. Les données communiquées pour l'Asie de l'Est et du Sud-Est correspondaient aux informations complémentaires disponibles. L'ONUDC a lancé en 2002 un projet visant à améliorer les données et les systèmes d'information sur les stimulants de type amphétamine pour aider les pays d'Asie de l'Est et du Pacifique à développer leur capacité de surveillance des abus de drogues. Cette aide comprend le transfert de connaissances permettant de comprendre et de mettre en place des systèmes d'information, en fonction des besoins, et notamment une formation à la collecte, à la compilation et à la communication de données sur les caractéristiques et les tendances de l'abus de drogues. Alors que la présence de stimulants de type amphétamine, d'opiacés et de cannabis est très visible dans la région en termes de prévalence de l'abus, de demande de traitement, de conséquences sur la santé et d'activité des services de détection et de répression, d'autres drogues contribuent également au problème général. Il s'agit en particulier de la kétamine, drogue qui n'est pas placée sous contrôle international, et qui a été signalée comme suscitant des préoccupations grandissantes dans cette sous-région.

Figure 28

Afrique et Moyen-Orient: application dans le domaine des mesures de sensibilisation et de réduction de la demande, par cycle de collecte d'informations

(Indice composite)

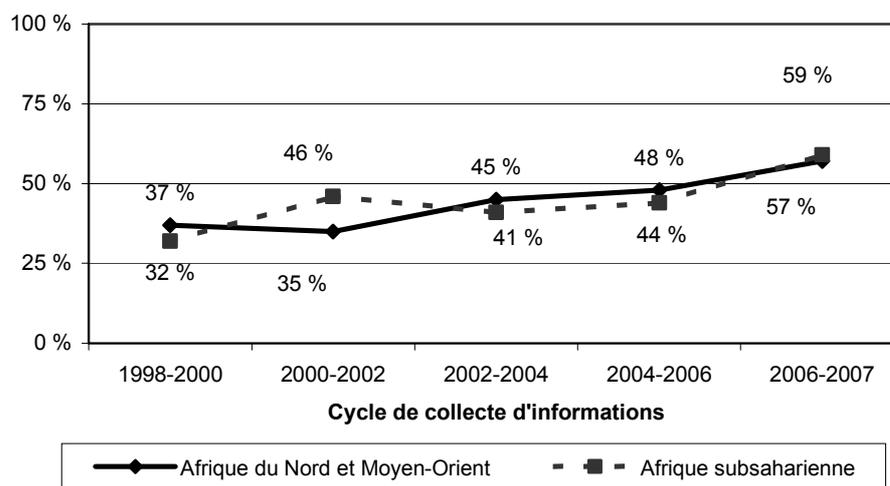


Figure 29
Amériques: application dans le domaine des mesures de sensibilisation et de réduction de la demande, par cycle de collecte d'informations
 (Indice composite)

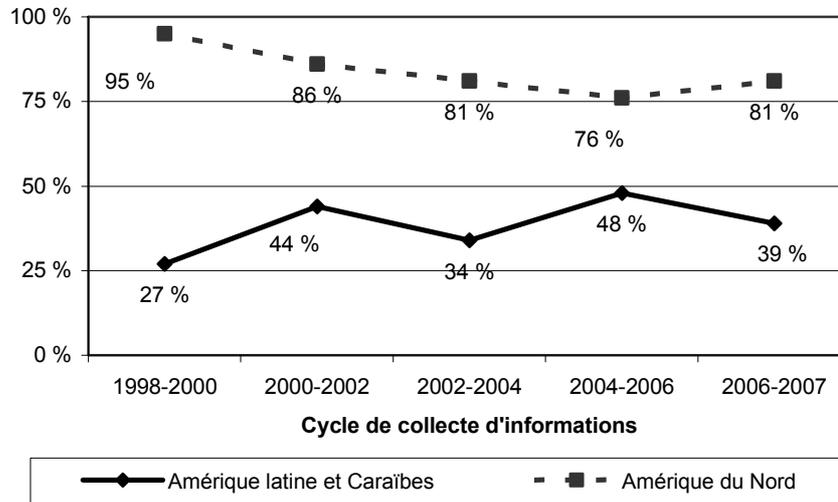


Figure 30
Asie et Océanie: application dans le domaine des mesures de sensibilisation et de réduction de la demande, par cycle de collecte d'informations
 (Indice composite)

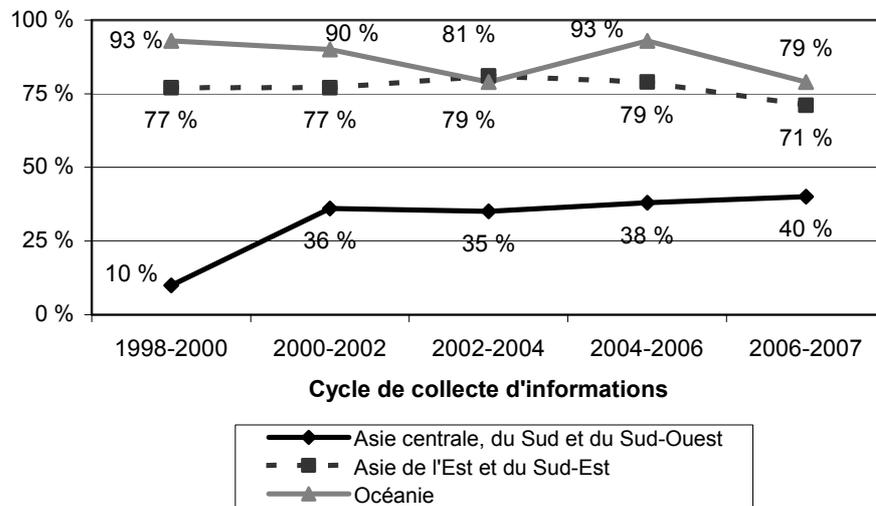
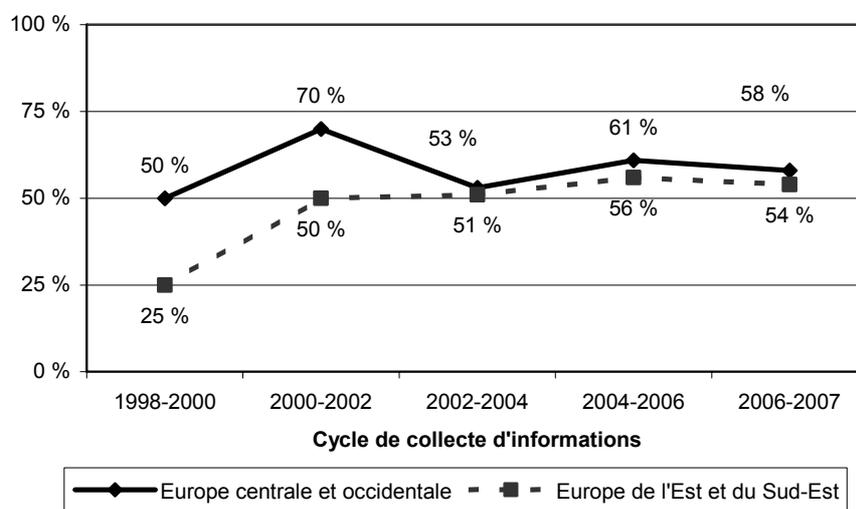


Figure 31

Europe: application dans le domaine des mesures de sensibilisation et de réduction de la demande, par cycle de collecte d'informations

(Indice composite)



III. Conclusions et recommandations

54. Même si, d'une manière générale, l'application du Plan d'action a connu des progrès, quoique variables en fonction des régions, des efforts significatifs restent nécessaires pour mieux comprendre le problème des stimulants de type amphétamine et y répondre de façon plus efficace.

55. Il est évident à cet égard que davantage doit être fait pour effectivement enrayer la fabrication, le trafic et l'abus de stimulants de type amphétamine (et les substances de substitution qui font leur apparition) aux niveaux national, régional et international, en particulier dans les régions où l'application du Plan d'action n'a pas été suffisante, qui ont des taux de réponse faibles ou dont les réponses sont en contradiction avec les données complémentaires disponibles.

56. L'analyse des données a montré que le faible taux de réponse d'États de différentes sous-régions avait une influence sur la qualité et l'analyse des données. Le résultat est compromis si les États Membres ne fournissent pas des informations cohérentes en temps voulu.

57. Il est également évident qu'il faut poursuivre, renforcer et continuer à promouvoir la collecte de données pour suivre les tendances de la fabrication, du trafic et de la consommation illicites de drogues synthétiques. C'est pourquoi il est important de faire comprendre à chaque État Membre la nécessité de répondre aux instruments de collecte d'informations prévus et de contribuer pleinement aux efforts pour éliminer ou réduire sensiblement la fabrication, la commercialisation et le trafic illicites de substances psychotropes, y compris les drogues de synthèse, et le détournement des précurseurs, et de les encourager en ce sens. Ceci suppose de

mener des consultations et d'entretenir un dialogue régulier entre l'ONUDC et les organisations et experts internationaux, non seulement pour évaluer et vérifier les données communiquées par les États Membres, mais aussi pour améliorer et renforcer les dispositifs de surveillance des stimulants de type amphétamine concernant des aspects tels que les laboratoires clandestins, les précurseurs utilisés, les prix de gros et de détail, le degré de pureté ainsi que les données sur la prévalence et les traitements par principales catégories de stimulants de type amphétamine (comme la méthamphétamine, l'amphétamine et l'"ecstasy").

58. Les États Membres devraient envisager, au besoin avec la participation d'entités régionales, d'appuyer la mise en place d'un dispositif mondial de surveillance des drogues synthétiques illicites, qui relierait de façon plus systématique les activités concernant les stimulants de type amphétamine dans le monde et renforcerait les activités de surveillance. À cet égard, le faible taux d'application dans le domaine clef "coopération internationale et multisectorielle" fait ressortir le besoin de poursuivre la coopération internationale et régionale et la coordination des activités.

59. Si les contrôles des précurseurs et les règlements en la matière portent uniquement sur les précurseurs chimiques "traditionnels" et que les moyens criminalistiques font défaut pour déceler la modification des procédés de synthèse, les fabricants de stimulants de type amphétamine peuvent déjouer toutes les mesures de contrôle. Il est donc essentiel que les États Membres intègrent systématiquement les données des laboratoires de criminalistique et les informations qualitatives sur les drogues de synthèse illicites et les précurseurs dans leurs activités de suivi et dans les enquêtes de leurs services de détection et de répression. Ces informations devraient être partagées par les laboratoires, les services de détection et de répression, les autres autorités nationales et les organisations régionales et internationales, et devraient comprendre des données sur:

a) Les types de produits finaux disponibles, y compris les combinaisons de drogues (à des fins de prévention, de traitement, de détection et de répression);

b) Les types de précurseurs effectivement utilisés dans la fabrication illicite (pour améliorer les mesures spécifiques et cibler les enquêtes des services de détection et de répression);

c) La collecte systématique et régulière d'informations sur les prix et le degré de pureté des stimulants de type amphétamine ainsi que d'autres données criminalistiques.

60. En tenant particulièrement compte du secteur des laboratoires de criminalistique africains, et en prenant en considération les taux d'application encore relativement faibles dans le domaine clef "mesures visant à améliorer la capacité technique à détecter et suivre le problème des stimulants de type amphétamine, y compris la capacité à mieux le comprendre", les États Membres devraient appuyer, en collaboration avec l'ONUDC, le renforcement de la capacité des laboratoires d'analyse des drogues et de criminalistique de la région, la promotion de programmes de formation régionaux harmonisés et la conclusion d'accords de coopération technique entre les services criminalistiques lorsque cela est possible. Ils devraient aussi adopter des procédures opérationnelles uniformes de sorte que les lieux de crime soient examinés de façon systématique et que les

drogues saisies et les autres preuves matérielles ne soient pas utilisées de façon détournée.

61. Bien que les pays du Sud-Est asiatique aient renforcé leur capacité criminalistique et de partage des données grâce à l'assistance technique, ou soient en train de le faire, il est reconnu qu'il existe encore des lacunes en matière de détermination de la composition chimique effective des drogues par catégorie de substance dont la saisie a été signalée, de collecte, d'analyse et de communication rapide des informations criminalistiques au sein d'un réseau régional coordonné et viable. Il est donc recommandé que les États Membres continuent à concentrer leurs efforts sur les programmes et projets existants qui visent à améliorer les capacités des laboratoires de criminalistique, à promouvoir le développement des meilleures pratiques d'analyse des stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs, et à utiliser des données de laboratoire qui soient normalisées et de grande qualité comme source première d'informations pour appuyer les activités d'exécution et de suivi. L'accent devrait également être mis sur une meilleure intégration des laboratoires de criminalistique aux dispositifs nationaux de lutte contre les drogues et de prévention de la criminalité grâce à des réunions interorganisations et à une meilleure communication avec les clients. Cela facilitera l'aboutissement des enquêtes et l'identification des lacunes législatives et réglementaires.

62. Les États Membres devraient renforcer davantage leurs capacités d'enquêter et de traiter en toute sécurité des laboratoires clandestins démantelés et des précurseurs saisis en utilisant les ressources des laboratoires nationaux disponibles et, au besoin, en développant et en renforçant les capacités dans ce domaine.

63. Les États Membres devraient aussi envisager de promouvoir et d'institutionnaliser les mécanismes de consultation entre l'ONUDC et les organisations internationales et régionales œuvrant dans des domaines liés au Plan d'action, en vue d'améliorer la qualité et la cohérence des données communiquées.

64. Les mécanismes de consultation envisagés devraient en outre avoir une dimension régionale de sorte que la collecte des données soit adaptée aux besoins et à la situation de chaque sous-région tout en préservant la comparabilité des données à l'échelle mondiale. Uniformiser au niveau mondial les approches régionales de la collecte des données contribuerait à une meilleure compréhension des données et améliorerait la qualité des informations sur les stimulants de type amphétamine.

65. À cet égard, les États Membres devraient, en coopération avec l'ONUDC, renforcer les instruments de collecte de données en adoptant une approche commune afin d'éviter les incohérences entre les données. La coopération devrait aussi permettre le développement et l'unification d'une collecte d'informations précise sur les stimulants de type amphétamine afin d'éviter les erreurs d'interprétation et d'assurer la cohérence entre les données collectées et celles que fournissent les États Membres.

66. Compte tenu, en particulier, de l'évaluation générale des domaines clefs de la "coopération internationale et multisectorielle" et des "mesures visant à améliorer la capacité technique à détecter et suivre le problème des stimulants de type amphétamine, y compris la capacité à mieux le comprendre", il est essentiel que les États Membres accordent une attention particulière à la mise en place d'un système de surveillance mondial et complet pour les stimulants de type amphétamine.

67. Les États Membres devraient envisager à cet égard de fournir un appui ciblé au développement des infrastructures du système d'information nécessaire pour identifier et communiquer les tendances actuelles et potentielles en matière de stimulants de type amphétamine et les caractéristiques de l'abus sur leur territoire.

68. Enfin, bien que le mécanisme de surveillance établi par les États Membres pour surveiller l'application des buts et objectifs adoptés par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire ait fourni des données valables et importantes pour analyser le problème des stimulants de type amphétamine, les futurs efforts des États Membres dans ce domaine devraient tenir compte des enseignements tirés depuis 1998 et être fortement axés sur l'évaluation de l'impact des mesures prises par les États Membres.
